



Contrôle judiciaire france ou schengen??

Par Mariii

Bonjour,

J'ai déserté mon contrôle judiciaire en France en 2022 (contrôle judiciaire pour petit délit on va dire?)

En tout cas j'ai quitté la France et l'Europe

Du coup après avoir déserté mon contrôle judiciaire je dois être en recherche avec un mandat d'arrêt? Ou mandat d'amener?

Mais ma véritable question est : suis-je ou serais-je en recherche en France uniquement? Ou dans l'espace Schengen?

Voire partout en Europe? Bon cette dernière est peu probable à mon avis

Merci vraiment pour vos réponses

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pensez qu'Europol c'est une œuvre de bienfaisance ?

Par Isadore

Bonjour,

Le "Fichier des Personnes Recherchées" et le "Fichier des Véhicules Volés" français sont intégrés au "Système d'Information Schengen" (le "Fichier Schengen").

Oui, vous êtes "recherché" dans tout l'espace Schengen, comme toute personne figurant dans un des fichiers nationaux du SIS :

[url=https://www.cnil.fr/fr/cnil-direct/question/sis-systeme-dinformation-schengen-ou-fichier-schengen-cest-quoi]https://www.cnil.fr/fr/cnil-direct/question/sis-systeme-dinformation-schengen-ou-fichier-schengen-cest-quoi[/url]

C'est l'intérêt du machin : faciliter les recherches et les arrestations au sein de l'espace Schengen, et limiter les problèmes liés à la libre circulation au sein dudit espace.